

Annexe de la délibération sur le Débat d'Orientations Budgétaires

Rapport d'Orientations Budgétaires

Préalablement au vote du budget primitif, l'organe délibérant des communes de plus de 3 500 habitants, des groupements comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, du Conseil départemental mais aussi de l'ensemble des établissements relevant de ces entités, doit tenir un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois qui précèdent l'examen de celui-ci. Ces dispositions s'appliquent également aux budgets annexes.

Vu les articles L2312-1 du CGCT

Vu les articles D2312-3, D3312-12 et D5211-18-1 du CGCT

1) Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement

Fonctionnement :

Dépenses : 2 340 000 €

Recettes : 2 340 000 €

Investissement :

Dépenses : 507 000 €

Recettes : 507 000 €

2) Les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme

- Aménagement et requalification paysagère du col Izoard

Montant total 126 712,55 euros HT sur 2020-2022. Recettes : Europe 39,96% soit 50 685,02 euros, Région 30% soit 38 013,77 euros, Département 9,99% soit 12 671,26 euros.

Dépenses, exécution de l'opération :

- En 2021 pour 4'801,96 € HT (5'762,35 € TTC) maîtrise d'œuvre + insertion MP + CSPS
- En 2022 pour 114'667,67 € HT (137 600 € TTC) MOE + travaux

Recettes, demandes de versements :

- D'un acompte (79,95%) en février 2022 pour 3'672,07 € (sur 4'592,98 € HT) de dépenses
- Du solde de subvention (79,95%) en novembre 2022 pour 97'697,98 € (total de dépenses : 115'000 € HT + salaires justifiés)

- Aménagement des maisons du Parc

Subvention 2012_17656 travaux d'investissement prévus pour 197'700 € HT avec un financement de la Région de 154'560 € soit 78,18%. Les restes à réaliser en dépenses sur la subvention 2012 (prorogée jusqu'au 31 octobre 2022) sont au 1^{er} janvier 2022 de 32'438,64 € HT : 3^e étage de la Maison du Parc, Sas appartement Arche des Cimes et parkings Maison du Parc. Recettes déjà obtenues : Région (78,18%) deux acomptes pour un montant total de 90'679,27 €.

Dépenses, exécution des travaux :

- En 2021 travaux d'aménagement du 3^{ème} étage de la maison du Parc (gros œuvre) réalisés pour 38'949,39 € HT (46'739,27€ TTC)
- En 2022, travaux de finitions et équipements du 3^{ème} étage de la maison du Parc pour 15'438,64 € HT (18'526,37 € TTC)
- En 2022, réalisation d'un sas d'accès à l'appartement de l'Arche des cimes pour 10'000 € HT (12'000 € TTC)
- Parking maison du Parc en été 2022 pour 7'000 € HT (8'400 € TTC).

Recettes, demandes de versements :

- D'un acompte n°3 (78,18%) en février 2022 pour un montant 38'520,50 €
- Du solde de subvention (78,18%) en octobre 2022 pour 25'360,22 €.

- Restauration pour remise en état de fonctionnement du moulin d'Arvieux

Montant total de dépenses 20'000 € HT. Recettes : Région 80% soit 16'000 € 2020-2022.

Dépenses : exécution des travaux de février à mai 2022, sauf si demande de prorogation de 6 mois acceptée par la Région et retard pris.

- Recettes, demandes de versements :

- Du solde de subvention (80%), en juin 2022 au plus tard pour 16'000 €.

- Réalisation d'un guide de la signalétique et de plans de jalonnement de la SIL

Montant total 27'000 € HT. Recettes : Région 80% soit 21'600 € 2020-2022.

Dépenses, études, élaboration charte, plans de jalonnement, réalisation et édition guide :

- En 2021 pour 18'265 € HT (21'918 € TTC)
- En 2022 pour 10'500 € HT (12'600 € TTC).

Recettes, demandes de versements :

- D'un acompte (80%) en décembre 2021 pour 14'612 €.
- Du solde de subvention (80%) au plus tard en juin 2022 pour 6'988 €.

3) Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget

Pas de dette